

### **1- Téléphone**

Le SNUipp-FSU87 fait part des dysfonctionnements du nouveau téléphone fourni aux écoles (la fonction SMS ne fonctionne pas, l'abondance des publicités...) et de l'inconvénient de n'avoir qu'un combiné.

A la rentrée, le service téléphonie devrait fournir des téléphones complémentaires, qui sont à paramétrer si les écoles en font remonter les besoins.

Chers collègues à vos claviers...

Les services de la mairie ont eux-mêmes constaté que certaines écoles sont injoignables... [CQFD : Ce Qu'il Fallait Démontrer](#)

L'achat de téléphones portables n'est pas possible car le coût serait beaucoup plus important et les écoles n'auraient de toute manière qu'un seul téléphone pour une ligne.

La mairie rappelle que le prêt de portables de façon provisoire en cas de problèmes téléphoniques est possible.

Les problèmes sont à faire remonter à DTE + direction jeunesse en copie.

### **2- Problèmes de communication avec la mairie**

Le SNUipp-FSU87 renouvelle son constat : les mails des écoles restent sans réponse.

M. Fontarensky indique que lors des relances les écoles peuvent le mettre en copie des mails ainsi que M. Moreau.

Photocopieurs et téléphonie : pour toutes difficultés il faut s'adresser à la DSI

### **3- Photocopieurs**

Suite a plusieurs remontées des écoles, le SNUipp-FSU87 répète que le système informatique de la transmission du niveau de toner ne fonctionne pas.

M. Jalby rappelle qu'il y aurait trop de photocopies d'après l'éducation nationale. Il nous invite à échanger avec nos ERUN...

Le SNUipp-FSU87 rappelle à M. Jalby que les photocopies ne servent pas qu'à donner des fiches de travail mais servent aussi beaucoup à préparer du matériel pédagogique (méthodes MHM, MHF) et à imprimer des documents officiels qui étaient envoyés par le passé sous forme papier aux écoles. Les collègues en charge de la direction sont amenés à imprimer beaucoup plus de documents à l'école qu'au part avant...

#### **4- Budgets et Transports**

Baisse de 19 % (sur budget globalisé, soit baisse de 150 euros transports comprise).

Le SNUipp-FSU87 tente d'expliquer que la baisse des budgets entraînera obligatoirement une hausse des photocopies car les écoles vont faire des choix, elles n'ont plus les moyens d'acheter les fichiers pédagogiques et feront très certainement des photocopies des supports libres de droits. Il est impératif pour limiter les photocopies (d'un point de vue coût et environnemental) que les enseignants puissent acheter les supports qu'ils jugent nécessaires.

C'est un cercle vicieux.

M. Le Maire a demandé à rééquilibrer les budgets des écoles en fonction de leur situation géographique.

M. Jalby précise qu'un rééquilibrage est prévu pour la rentrée 2023. En effet, un calcul de dotation en fonction des quotients familiaux des familles des écoles pourraient être proposé. C'est en tout cas à l'étude. Cela pourrait signifier que les écoles politiques de la ville ou situées en REP, ainsi que les écoles dont les QF sont faibles auraient une dotation plus importantes.

Quant aux crédits pédagogiques exceptionnels : les directeurs doivent en faire la demande mais ce n'est pas possible pour toutes les écoles et chaque année. (Mail à faire à Mme Vidal).

Les crédits d'investissement ne concernent que du matériel pérenne (donc à amortir sur plus de deux ans ; pas possible par ex pour les dictionnaires). Ce qui s'use ou est obsolète sur court terme doit être acheté sur les budgets de fonctionnement donc budget classe.

Certains articles sont plus chers sur capaqui que sur des sites internet. Pourquoi ne pas pouvoir acheter ailleurs ?

M. Jalby répond qu'il y a des marchés publics et qu'il n'est pas possible de faire autrement.

## **5- KIMOCE**

Gros problèmes pour trouver les articles désirés sur le site. Chronophage.

Date butoir des commandes : modifiable si des personnels n'ont pas encore leur affectation ?

La réponse de la mairie est que ce n'est pas possible car les personnels sont ensuite en congé que ce soient les enseignants ou les personnels mairie. Ils peuvent le faire à la rentrée ou demander aux collègues de l'école déjà en poste de le faire pour eux.

[Le SNUipp-FSU87 constate la méconnaissance du fonctionnement des écoles ... et du métier d'enseignant... Ceci dit, c'est un métier qui s'apprend et ne s'improvise pas...](#)

Codes des enseignants : à garder ou à changer si changement d'école ? Les services de la mairie vont vérifier pour apporter une réponse.

## **6- ATSEM**

Baisse de dotations horaires pour les petites écoles de maternelle.

Des remplacements sont-ils prévus sur les départs en retraite ?

Oui car les effectifs sont constants.

40 personnes en CDD assurent les remplacements (longs ou courts) au quotidien.

Mouvement des ATSEM très tardif cette année (qui n'est pas obligatoire).

Pas de liste de postes vacants, elles ont formulé leurs vœux sur toutes les écoles.

Nouvelle répartition des ATSEM chaque année en fonction des effectifs et en fonction des spécificités liées aux écoles (avec étages ; classe excentrée, effectifs qui dépassent les 25, REP, surdimensionnées en terme de locaux...).

Cela rajoute un demi poste à la règle de base :

1 ATSEM et demi sur les écoles de moins de 3 classes + 1/2 poste par classe supplémentaire.

Des écoles perdent des ATSEM compte-tenu de leurs faibles effectifs (Pont Neuf, Chabot, Dautry, etc.).

A voir dans certaines écoles s'il n'est pas possible d'augmenter les effectifs.

M. Fontarensky rappelle que la pause de l'ATSEM ne doit pas forcément se faire le midi sur temps périscolaire mais peut se faire aussi sur temps scolaire.

Temps de pause obligatoire de 20 min par jour pour les ATSEM.

A ne pas confondre avec le temps de repas.

Comment les 1/2 postes enlevés vont-ils être réattribués à d'autres écoles ? En fonction de la spécificité des écoles.

Gérard Philipe, La Bastide...

Le problème de fond reste le manque de personnels ATSEM et la précarité des postes contractuels. Certaines ATSEM sont sous contrat à l'heure, cela les prive de droits fondamentaux et les met dans des situations de précarité inadmissible. Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les fonctionnaires sont remplacé petit à petit par des contrats en CDD, à temps partiels... La FSU dénonce la précarité organisée à toutes les échelles de l'état. Cette précarité touche prioritairement les femmes ; elle mène et mènera encore des combats dans toutes les instances pour faire valoir les droits des travailleurs dans des conditions décentes.

Les classes dédoublées n'ont pas été prises en compte pour cela.

Aurait-il été envisageable de consulter les directeurs avant la prise de décision ?

Une sectorisation des écoles est-elle envisagée ?

La proximité du lieu de résidence est la priorité au niveau des inscriptions. Le SNUipp-FSU87 défend la mixité dans les écoles et souhaitent qu'à l'avenir cet objectif soit au cœur des choix de la mairie de Limoges quant aux affectations des élèves dans les écoles, ce critère doit être associé bien-sûr à celui de la proximité géographique.

## **7- Travaux**

Serait-il possible d'avoir une feuille de route des travaux (petits et gros) à venir ?

M. Jalby ne souhaite pas s'avancer tant que rien n'est sûr.

Des directeurs déplorent le fait de ne pas être prévenus en amont.

M. Jalby répond que rien ne convient jamais, qu'ils préviennent les enseignants en premier lieu, les parents ou pas...

L'école Jean le Bail va avoir une classe externalisée ITEP à la rentrée de Toussaint. La mairie n'a pas été informée et ne garantit aucun travaux pour se faire.

Le SNUipp-FSU87 dénonce le choix d'une école en REP pour cette implantation et d'autant plus que la mairie n'en est pas informée !

## **8- Périscolaire**

Personnel périscolaire en grève : des grévistes ont été remplacés ?

La mairie répond qu'ils sont pourtant très vigilants sur le sujet et vont vérifier.

Le SNUipp-FSU87 dénonce cette entrave au droit de grève et prie la mairie de faire le nécessaire pour que cela n'arrive plus.